

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 avril 2025

**Le GEMME salue la recommandation de la Cour des comptes d'une relance ferme du recours aux médicaments génériques et biosimilaires pour maîtriser la dépense du médicament**

Dans son analyse de la dépense de l'ONDAM, la Cour des comptes identifie plusieurs pistes d'économies. Parmi elles, elle recommande une **relance ferme du recours des médicaments génériques et biosimilaires en raison du retard de la France** dans le développement de ces médicaments : 42% de génériques en volume (hors paracétamol) *versus* +80% dans certains pays de l'OCDE (Allemagne, Canada, Pays-Bas...) et 32% de biosimilaires en volume contre un objectif de 80% en 2021.

Cette recommandation est pleinement partagée par le GEMME. Le GEMME appelle régulièrement à **privilégier une politique fondée sur l'augmentation des volumes des produits substituables, plutôt que sur la poursuite des baisses de prix** des spécialités à coût raisonnable. Aujourd'hui, les prix des génériques sont 41% inférieurs à ceux des 4 pays européens (Allemagne, Espagne, Italie et Royaume-Uni). Cette situation fragilise son modèle économique. L'augmentation du recours aux produits substituables, sans dépréciation de la valeur, doit être l'alternative à privilégier pour réaliser des économies.

Dans cette perspective, le GEMME propose plusieurs leviers à mobiliser sans déprécier la valeur des produits :

- **Encourager la prescription dans le périmètre des médicaments substituables.** A l'instar des recommandations de la mission de régulation des produits de santé, le médecin pourrait justifier sa prescription hors du périmètre des médicaments substituables s'il prescrit une alternative plus onéreuse et sans valeur thérapeutique ajoutée par rapport à un générique, un hybride ou un biosimilaire.
- **Encadrer l'usage de la mention « non-substituable »** au sein des groupes biologiques similaires afin de la limiter aux situations où elle est médicalement justifiée, comme cela existe déjà pour les génériques.
- **Sensibiliser les patients aux prix** des médicaments lorsqu'ils privilégient un biologique de référence à un biosimilaire sans justification médicale (« tiers payant contre biosimilaire » ou plafonnement du remboursement sur le prix du biosimilaire...).
- **Evaluer les conditions de substitutions des biosimilaires** dès l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché afin d'accélérer le recours aux biosimilaires.

- **Plafonner les remises officinales sur les biosimilaires** à un niveau très raisonnable et soutenable afin de ne pas mettre en péril leur développement.
- **Elargir le périmètre du registre des médicaments hybrides substituables** qui couvre 9 groupes à ce jour alors qu'une cinquantaine pourrait être concernée.

Développer les volumes des médicaments génériques, hybrides et biosimilaires, sans dépréciation de la valeur, permettrait de réaliser des économies supplémentaires. Ces ressources pourraient être réinvesties dans le système de santé (soutenabilité de la dépense, souveraineté sanitaire, professionnels de santé...).

Toutefois, ce développement ne doit pas être sanctionné financièrement. Or, tel est le cas aujourd'hui avec la clause de sauvegarde : plus les produits substituables se développent, plus ils sont sanctionnés par cette contribution. **Le GEMME appelle donc à exonérer totalement les génériques, les hybrides et les biosimilaires substituables de la clause de sauvegarde** afin d'encourager leur recours plutôt que de le pénaliser.

**À propos du GEMME :** Créé en 2002, le GEMME œuvre pour faire reconnaître la qualité et la sécurité des spécialités génériques et biosimilaires dispensées en France et valoriser le rôle médical, industriel et économique de ces médicaments. Notre organisation réunit aujourd'hui 25 entreprises adhérentes (les laboratoires Accord, Advanz Pharma, Arrow, Athena, Benta Lyon, Besins, Biocon Biologics, Biogaran, Cristers, Delpharm, EG Labo, Ever Pharma, Evolupharm, Galien, Hikma, Medac, Médipha Santé, Medis, Panpharma, Substipharm, Teva Santé, Venipharm, Viatrix, Zentiva et Zydus).

Le GEMME participe aux réflexions et aux actions aux côtés des pouvoirs publics et des professionnels de santé pour développer des solutions de santé plus abordables pour la pérennité du système de soins français.

<http://www.medicamentsgeneriques.info/>

@generiques\_asso

**Contact presse :**

Lucie BLAISE : l.blaise@ljqcom.net / 01 45 03 60 14

Anne-Laure Brisseau : al.brisseau@ljqcom.net / 01 45 03 50 36